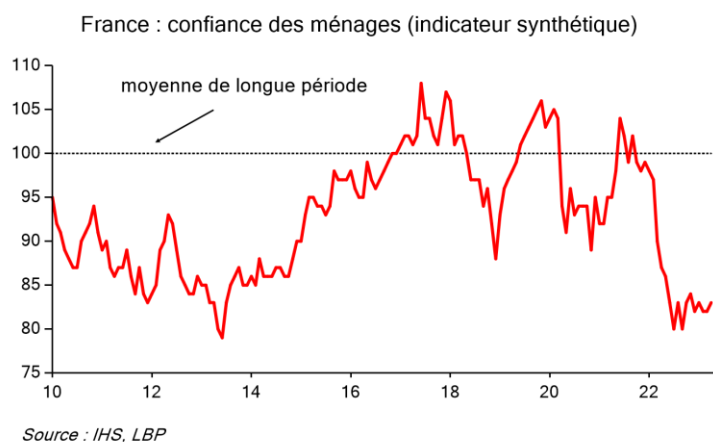


27 avril 2023

Consommation et revenu des ménages

Une année particulière



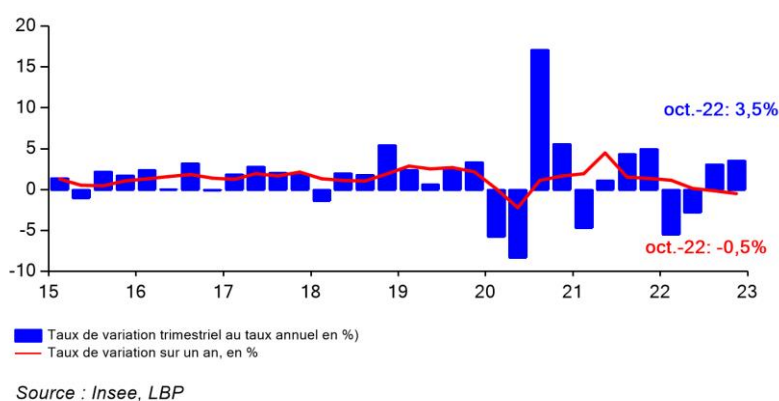
- **Avec la flambée de l'inflation, les ménages français ont dû faire face à de fortes contraintes sur leur pouvoir d'achat ces derniers mois. Leur indice de confiance apparaît très dégradé, au plus bas depuis la crise de la dette de la zone euro au début des années 2010.**
- *Leur consommation a cependant évolué de façon très différente selon les postes en 2022 avec des **achats de biens toujours très inférieurs à l'avant crise sanitaire et au contraire des dépenses de services en net rebond.***
- *Malgré cet environnement difficile **ils n'ont pas globalement puisé dans la « surépargne » accumulée pendant la crise sanitaire. Les situations diffèrent cependant sans doute beaucoup selon les niveaux de revenu. Les ménages les plus modestes ont structurellement un taux d'épargne faible et leur structure de consommation est un handicap dans la période actuelle** (poids de l'énergie et de l'alimentaire élevé dans leur panier de biens, part des dépenses contraintes importantes), même si avec la revalorisation du Smic les bas salaires ont augmenté un peu plus que la moyenne des salaires.*
- *De manière rassurante, **la solvabilité des ménages n'apparaît pas très dégradée pour l'instant, avec notamment un taux de créances douteuses au plus bas, même si des signes de détérioration sont perceptibles***

Alain Henriot

❖ Du côté des revenus

Le **pouvoir d'achat des ménages français**¹ a très légèrement augmenté en 2022 (+0,2 %). Il a été soutenu par les créations d'emploi et les mesures gouvernementales, effectives surtout au second semestre (notamment la revalorisation des retraites et du point d'indice des fonctionnaires, la fin de la taxe d'habitation, etc.) mais pénalisé bien sûr par l'inflation malgré le bouclier tarifaire sur l'énergie qui a fait que la France a connu l'an dernier la hausse des prix à la consommation la plus faible de la zone euro (5,9 %² selon l'indice harmonisé entre les pays européens contre 8,4 % en moyenne pour l'ensemble des pays membres de l'Union monétaire). Par unité de consommation³ (pour être ramené à un niveau individuel), il recule légèrement (-0,2 %). L'année 2022 a été clairement divisée en deux : en net recul au premier semestre, le revenu disponible en termes réels a nettement rebondi au second. Fin 2022, le pouvoir d'achat des ménages affichait néanmoins un léger recul sur un an (-0,5 %).

France : pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages



Historiquement, les années de contraction du revenu disponible des ménages (RDB) en termes réels sont rares. Depuis les années 1950 on en compte trois seulement : 1984 (après le « tournant de la rigueur » en mars 1983), 2012 et 2013 (crise de la dette de la zone euro). On peut voir sur le graphique ci-dessous que même pendant le premier choc pétrolier, le pouvoir d'achat des ménages avait progressé, dans un contexte institutionnel qui favorisait une indexation des salaires à l'évolution des prix (la fameuse boucle « prix-salaire »), ce qui en retour entretenait l'inflation.

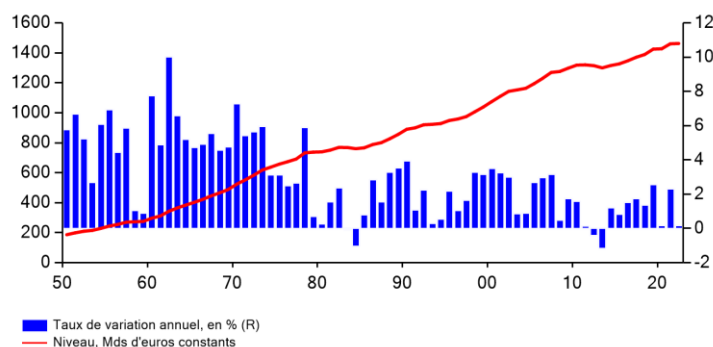
¹ La notion de « pouvoir d'achat » renvoie ici à l'évolution du **revenu disponible brut des ménages** (qui intègre notamment, outre les revenus salariaux, les transferts sociaux de toute nature, les revenus nets d'intérêts et de dividende moins les impôts) corrigé de l'inflation. A noter que **par rapport à une vision « individuelle du pouvoir d'achat », le pouvoir d'achat de la masse salariale des ménages dépend à la fois des salaires** (sous toutes ses formes) et **du nombre d'emplois dans l'ensemble de l'économie.**

² L'indice des prix à la consommation harmonisé IPCH, utilisé pour les comparaisons entre membres de l'Union européenne, se distingue de la mesure nationale (IPC) principalement par le traitement des dépenses de santé : l'IPCH suit des prix nets des remboursements de la sécurité sociale tandis que l'IPC suit des prix bruts.

³ Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante :

1 UC pour le premier adulte du ménage,
0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

France : revenu disponible brut des ménages
en termes réels (prix chaînés 2014)



Source : Insee, LBP

- On peut s'interroger pour comprendre pourquoi la confiance des ménages est aussi dégradée alors que leur pouvoir d'achat « macroéconomique » apparaît préservé. La masse salariale (en euros courants) a ainsi augmenté très fortement en 2022 (+8,1 %). Mais **cela tient en partie à d'importantes créations nettes d'emplois, de sorte que le ressenti d'une personne déjà en emploi sur son pouvoir d'achat individuel peut être plus négatif. Le nombre total de personnes employées a ainsi crû de 2,3 %. Rappelons que les alternants sont désormais statistiquement intégrés aux effectifs de l'entreprise. Le nombre de contrats (stocks) a continué à être en forte hausse en 2022 (+143 690 personnes, soit + 19,7 % en moyenne annuelle), sous l'effet d'allègements fiscaux qui ont favorisé ces recrutements. Cette hausse explique à elle seule 0,5 point de la croissance du total de l'emploi en 2022.**
- **Le salaire moyen par tête** (masse salariale reçue par les ménages divisée par le nombre de personnes employées), qui intègre donc toutes les formes variables de rémunération des salariés mais aussi les effets de modification de la structure de l'emploi, **a augmenté de 5,6 % en 2022, pour une inflation estimée à 5,2%⁴, soit une hausse en pouvoir d'achat de 0,4 %.** Selon l'Insee (Point de conjoncture du 15 mars 2023) près de 5 millions de salariés des branches marchandes non agricoles ont perçu une prime de partage de la valeur (PPV), pour un montant moyen de 806 € par bénéficiaire, soit au total environ 4 Md€ (0,4 % de la masse salariale totale). La PPV, mise en œuvre au 1^{er} juillet 2022, a succédé à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), dite prime « Macron ». La PPV, limitée à 3 000 € par année civile et par salarié (6 000 euros en cas d'accord d'intéressement et de participation), est exonérée de cotisations sociales et défiscalisée. Les versements de PPV ont été particulièrement élevés au mois de décembre 2022. Elle a pu toutefois dans certains cas se substituer à d'autres formes de rémunération variable.
- **Si l'évolution du salaire moyen par tête apparaît plutôt positive pour les ménages, on peut la décomposer entre l'évolution du salaire horaire et celle de la durée du travail par salarié.** Pour l'ensemble des salariés, **le salaire horaire a augmenté, selon les comptes nationaux, de 3,1 % en moyenne en 2022 alors que la durée du travail s'est accrue de 2,4 %.** Les mesures protectrices mises en place par les autorités lors de la crise sanitaire ont eu une incidence forte sur la mesure du salaire horaire et de la durée du travail⁵, puisque l'activité réelle de certains salariés a été très réduite voire nulle à plusieurs reprises en 2020 et 2021, alors qu'ils conservaient en grande partie leur rémunération, notamment lorsqu'ils étaient en chômage partiel. Le cas emblématique de ces fluctuations est le secteur de l'hôtellerie-restauration qui a connu une très forte hausse du salaire moyen par tête en

⁴ En se basant sur l'indice des prix à la consommation. Traditionnellement, l'indicateur utilisé pour calculer le pouvoir d'achat du revenu disponible est le déflateur de la consommation. Les deux statistiques peuvent légèrement différer.

⁵ Lorsqu'une entreprise a recours au chômage partiel, la masse salariale est réduite alors que les effectifs sont inchangés. En effet, ce dispositif conduit à substituer des indemnités, versées par les administrations publiques, à une partie des salaires. Il en résulte une baisse du salaire moyen par tête lors de la mise en place de ce type de mesures et à l'inverse une hausse lorsqu'elles prennent progressivement fin puisque le salarié est de nouveau rémunéré par l'entreprise.

2022 (+29 % après +16 % en 2021 et -7 % en 2020) avec une durée du travail qui a crû de 37,5 % en 2022 après +17 % en 2021 et -39 % en 2020. Le secteur des services aux ménages (qui incluent les activités culturelles) a suivi un profil équivalent à celui de l'hôtellerie-restauration, en plus atténué : la durée du travail a augmenté de 7 % en 2022 après 6 % en 2021 et -14 % en 2020.

- **L'indice des salaires de base** (indice de l'évolution des salaires à structure constante de l'emploi mais qui n'intègre pas la rémunération variable)⁶ **a augmenté de 3,3 % en 2022, soit un recul de 1,8 % en pouvoir d'achat.**
- **L'évolution du salaire moyen par heure travaillée diffère donc peu de celle du salaire de base, ce qui signifie implicitement que les rémunérations variables n'ont pas crû très différemment des salaires fixes.**

Comptes des ménages

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	<i>Taux de variation annuel (%)</i>					
Revenu disponible brut (RDB)	2,6	3,1	3,4	0,8	4,5	5,8
<i>dont :</i>						
Revenus d'activité :	3,2	2,6	3,1	-3,8	7,2	7,4
Masse salariale brute	3,3	2,7	3,2	-3,9	7,4	8,1
Salaire mensuel de base	1,3	1,5	1,7	1,7	1,4	3,3
Salaire moyen	2,2	1,7	2,2	-2,9	4,8	5,6
Prix à la consommation	1,0	1,9	1,1	0,5	1,6	5,2
Prix de la consommation des ménages (déflateur CN)	0,8	1,7	0,8	0,9	1,6	5,3
Pouvoir d'achat du RDB (déflaté par les prix à la consommation)	1,5	1,2	2,2	0,3	2,8	0,5
Pouvoir d'achat du RDB (déflaté par les prix de la CN)	1,8	1,4	2,5	-0,1	2,8	0,4
Ratios des comptes des ménages						
Taux d'épargne (épargne/RDB)	14,1	14,4	15,0	21,0	18,7	16,6
CN : Comptabilité nationale						

Source : Insee, calculs LBP

❖ Des évolutions contrastées de la consommation

- Globalement, **la consommation de biens et services a augmenté de 2,7 % en volume en 2022** (une fois corrigée de l'inflation) mais cette progression tient surtout à une reprise des dépenses en services (hébergement-restauration, transport), amorcée dès 2021 avec la levée des contraintes sanitaires.

⁶ Le salaire mensuel de base (SMB) correspond au salaire brut avant déduction des cotisations sociales et avant versement des prestations sociales. Il ne comprend ni les primes ni les heures supplémentaires. Son montant correspond généralement à celui de la première ligne du bulletin de paye d'un salarié.

Taux de variation annuel de la consommation en volume pour certains grands postes et comparaison avec 2019 (%)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022 par rapport à 2019
Consommation de biens et services	1,7	1,0	1,8	-6,8	5,2	2,7	0,7
<u>Consommation de services :</u>	2,1	2,5	2,5	-10,9	6,6	9,2	3,7
<i>Transport</i>	2,8	3,5	2,9	-40,9	16,3	35,8	-6,7
<i>Hébergement-restauration</i>	4,0	4,3	4,5	-34,2	15,3	39,6	5,8
<u>Consommation de biens :</u>	1,4	0,0	0,4	-3,4	3,9	-3,0	-2,7
<i>Biens durables</i>	4,4	2,1	3,0	-7,6	8,6	-3,9	-3,6
<i>Energie</i>	-1,0	-0,4	-0,4	-6,7	8,0	-4,0	-3,1
<i>Produits alimentaires</i>	0,5	-0,8	-1,0	3,2	-0,8	-4,7	-2,4

Source : Insee, comptes nationaux, calculs LBP

- Après d'amples fluctuations en 2020 et encore en 2021, en fonction des restrictions et des levées des contraintes sanitaires, **la consommation en biens (en volume) est aujourd'hui à son niveau de 2015.**

France : consommation des ménages en biens (milliards d'euros chaînés de 2014, CVS-CJO)



Source : IHS, LBP

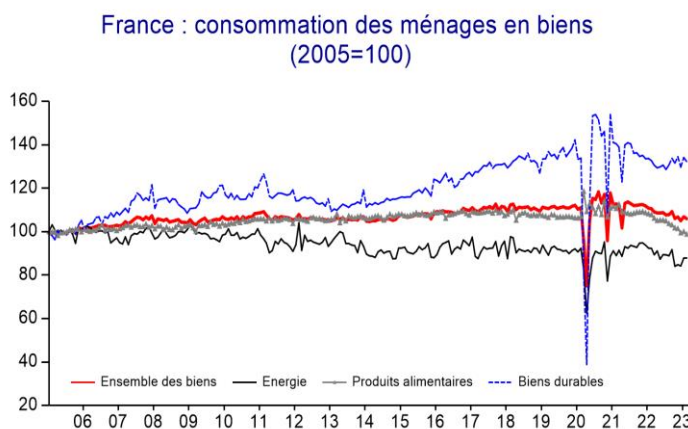
- Plusieurs éléments ont contribué à cette faiblesse :
i/ **Les ventes de voitures particulières ont été pénalisées par des contraintes d'offre des constructeurs liées en partie à des pénuries de composants (elles se situent aujourd'hui plus de 20 % sous leur niveau de 2019, avant la crise sanitaire).**

France : immatriculations de véhicules particuliers neufs (milliers, taux annuel)



Source : INSEE, LBP

ii/ Face à l'envolée des prix, **les ménages ont réduit leur volume de consommation d'énergie**, accentuant une tendance structurelle amorcée du milieu des années 2000.



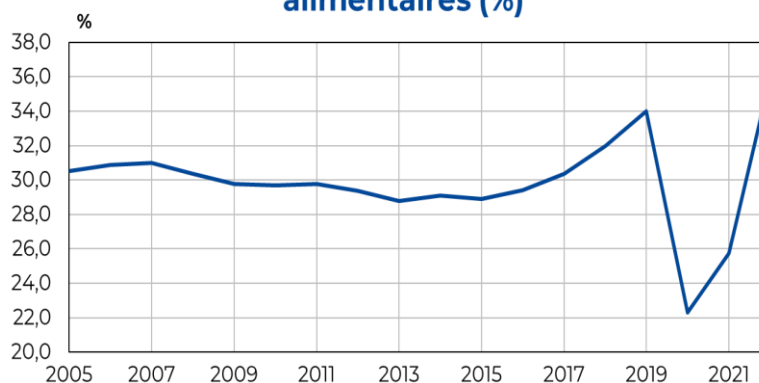
Source : Insee, LBP

iii/ **Les achats de produits alimentaires se sont nettement contractés** : ils ont reculé de 4,7 % en moyenne sur l'année 2022. Ils se situaient en février 2023 environ 1 % sous leur niveau de 2005, alors que la population française a crû de 4,8 millions de personnes entre 2005 et 2022. La consommation par habitant est ainsi inférieure de 8,4 % à son niveau de 2005. Rappelons que l'on se réfère ici à des données dites « en volume » et non en quantité. Outre une baisse effective des quantités, cela peut recouvrir aussi une diminution de la qualité des produits consommés (par exemple achat d'un yaourt premier prix au lieu d'un yaourt plus cher aux spécificités nutritives plus élaborées). **Une partie de la contraction de la consommation de produits alimentaires (pour la confection des repas) tient toutefois à la part croissante de la restauration dans les dépenses d'alimentation des Français.** Alors qu'en 2005, les dépenses de restauration représentaient 30,5 % de la consommation des produits alimentaires, ce ratio avait atteint 34 % en 2019. Il a nettement reculé en 2020 avec les contraintes sanitaires et la fermeture des établissements de restauration, avant de se redresser en 2021 et sans doute encore davantage en 2022. Selon des estimations préliminaires, il aurait approché 36 % en 2022⁷. Outre la restauration traditionnelle, l'augmentation des livraisons de repas à domicile a joué un rôle important dans cette évolution. Selon une enquête d'Harris-Interactiv / Cetelem de mars 2023⁸ 36 % des Français auraient recours quelques fois par mois aux repas à emporter et 26 % aux repas livrés directement à domicile, des proportions qui bondissent pour les habitants de l'agglomération parisienne (41 %) et les jeunes (48 % pour les 18-24 ans). Les dépenses de restauration en volume auraient été supérieures de 41 % en 2022 à leur niveau de 2005. L'ensemble de la consommation en produits alimentaires (achats de produits alimentaires + dépenses de restauration) excéderait début 2023 de 8,5 % son niveau de 2005, une évolution finalement comparable à celle de la population indiquée plus haut.

⁷ La distinction entre dépenses en volume d'hébergement et de restauration n'est disponible que dans les comptes nationaux annuels. On estime donc l'évolution des dépenses de restauration en volume en se basant d'une part sur l'évolution du chiffre d'affaires en valeur de la restauration et l'évolution du poste « restauration » dans l'indice des prix à la consommation et en s'assurant de la cohérence avec l'évolution déjà disponible pour l'ensemble « hébergement-restauration ».

⁸ https://harris-interactive.fr/opinion_polls/l'alimentation-a-l'heure-des-arbitrages-enquete-3-3/.

Ratio entre les dépenses de restauration et la consommation de produits alimentaires (%)



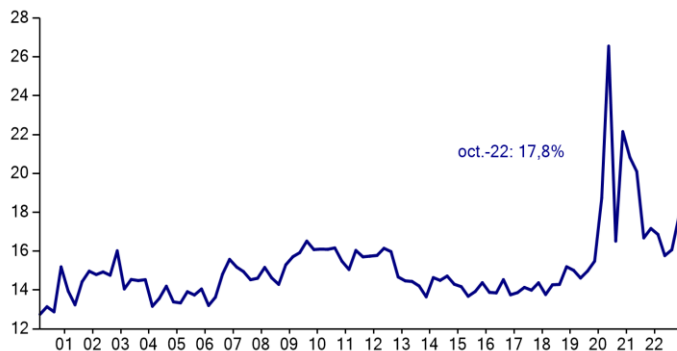
Source : Insee ; Calculs LBP (estimation pour 2022)

❖ Un comportement d'épargne prudent

Globalement, **les ménages français ont adopté un comportement d'épargne prudent en 2022**. Le taux d'épargne s'est certes en partie normalisé par rapport aux années 2020 et 2021. Mais malgré un contexte marqué par des contraintes fortes sur le pouvoir d'achat il s'est même redressé en fin d'année, se situant plus de deux points au-dessus de fin 2019. **Les ménages n'ont donc toujours pas consommé la « surépargne » accumulée pendant la crise sanitaire qui découlait d'un taux d'épargne très au-dessus de son niveau de moyen terme, conséquence des contraintes sanitaires sur la consommation.** Il en est de même pour le taux d'épargne financière qui n'est passé au 2^{ème} trimestre 2022 que très temporairement sous son niveau de fin 2019⁹. **Cette situation diffère de ce qui a été observé aux Etats-Unis ces derniers mois.** Cela tient en partie à la nature de cette surépargne. Alors qu'en France, et plus largement en Europe d'ailleurs, les gouvernements ont mis en place des mesures visant à *préserver* le revenu des ménages, le gouvernement américain a versé de l'argent aux ménages américains en 2020 pour compenser les pertes de salaires liées à l'explosion temporaire du chômage. La calibration de ces mesures a fait que le revenu des ménages américains a excédé en 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 le revenu qu'ils auraient eu sans la crise sanitaire. Ils ont donc consommé ce *surcroît* de revenu au second semestre 2021 et en 2022, ce qui s'est traduit par un taux d'épargne très bas, nettement inférieur à son niveau d'avant crise.

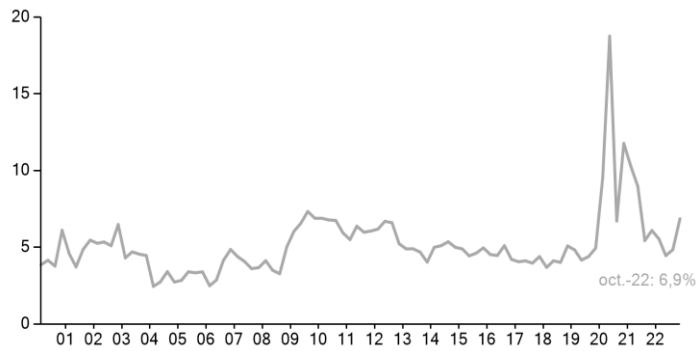
⁹ L'épargne des ménages en comptabilité nationale se décompose en épargne financière et épargne logement. Cette dernière comprend les achats de logements neufs et les dépenses pour des travaux de rénovation de montants importants (exemple toiture). Le taux d'épargne financière rapporte l'épargne financière (soit la capacité de financement des ménages en comptabilité nationale) à leur revenu disponible.

France : taux d'épargne des ménages (en %)



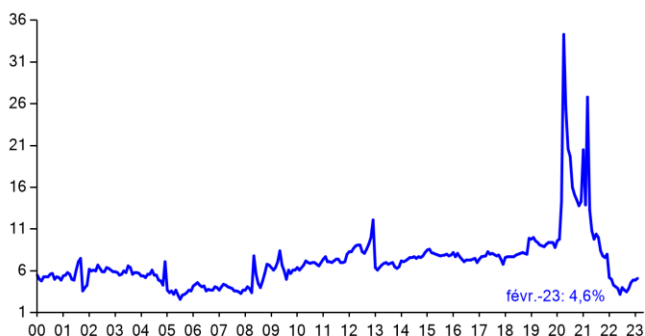
Source : Insee, LBP

France : taux d'épargne financière des ménages (en %)



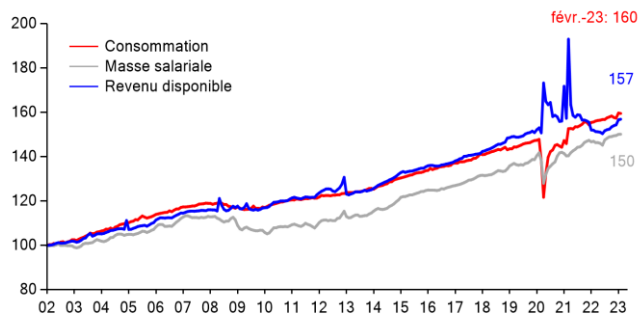
Source : Insee, LBP

Etats-Unis : taux d'épargne (en %)



Source : IHS, LBP

Etats-Unis : masse salariale, revenu et consommation en termes réels (base 100 = 01/2000)



Source : IHS, LBP

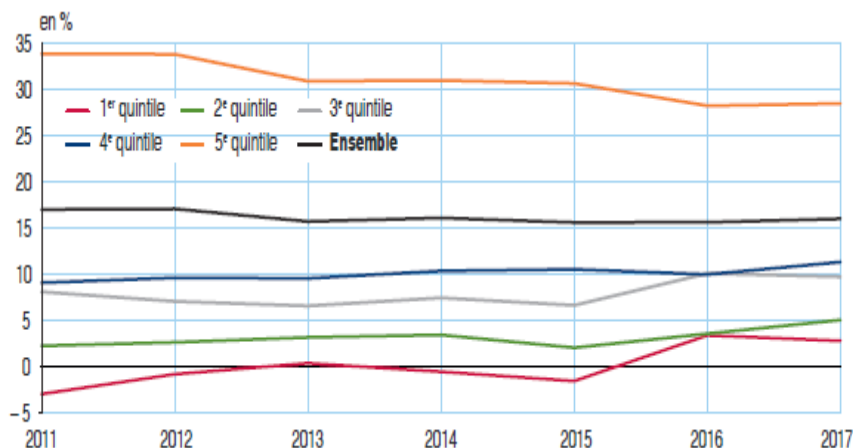
- Le fait que les ménages français aient conservé globalement un niveau d'épargne élevé en dépit de la quasi-stagnation de leur pouvoir d'achat peut aussi s'expliquer par une **distribution hétérogène de l'épargne entre les ménages**¹⁰. Le niveau du taux d'épargne est fortement corrélé au niveau des revenus. Même si les données ci-dessous sont anciennes, elles laissent supposer que les ménages à haut revenu pourraient avoir conservé une « surépargne » alors que les ménages les plus modestes l'auraient sans doute consommé. L'actualisation d'une étude du Conseil d'analyse économique sur les données bancaires du Crédit Mutuel Alliance Fédéral constatait en juillet 2022 que les ménages les plus modestes avaient complètement utilisé leur surcroît d'épargne de la période Covid (qui était faible) à l'été 2021¹¹. L'épargne des ménages des plus aisés restait en revanche très élevée selon cette étude. La structure de la consommation diffère d'ailleurs selon le niveau de revenu des ménages, ce qui a été défavorable aux ménages modestes dans la période actuelle¹² alors que la part des dépenses contraintes dans leur consommation est beaucoup plus élevée ce qui est un handicap certain en cas de choc sur le pouvoir d'achat.

¹⁰ Insee Première, « Plus d'épargne chez les plus aisés, plus de dépenses contraintes chez les plus modestes », n° 1815, septembre 2020.

¹¹ « La situation financière des ménages en début de crise énergétique », Conseil d'analyse économique, Focus N° 088-2022, juillet 2022.

¹² Point de conjoncture Insee du 15 mars 2023.

Taux d'épargne (graphique ci-dessous) et structure de la consommation en 2017 par quintile (%)



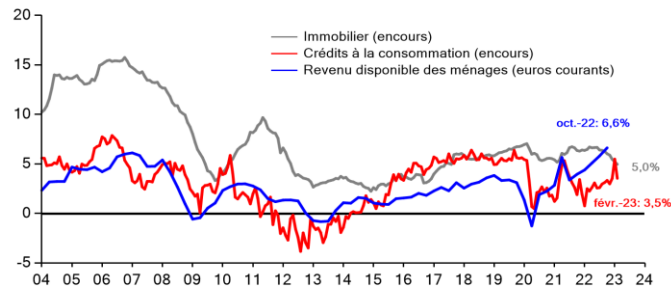
	Dépenses pré-engagées	Dépenses peu compressibles	Dépenses compressibles
1 ^{er} quintile de RDB/UC	31,5	33,6	34,9
2 ^e quintile	29,1	34,1	36,8
3 ^e quintile	24,9	34,8	40,3
4 ^e quintile	21,9	33,5	44,5
5 ^e quintile	19,0	31,3	49,7

Source : Insee Première, N° 1815, septembre 2020

❖ Un risque sur la solvabilité des ménages ?

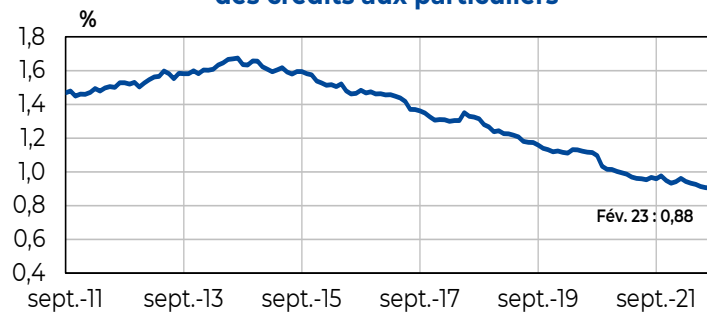
- La progression de l'encours des crédits à la consommation a tendu à se renforcer courant 2022** après avoir nettement ralenti en 2020 et 2021. Cependant il ne faut pas y voir une « fuite en avant » des ménages. Son rythme de croissance demeure inférieur à celui observé à la fin des années 2010. Par ailleurs cette accélération tient surtout à un effet « prix » dans un contexte fortement inflationniste. **La hausse demeure pour l'instant très inférieure à l'évolution du revenu disponible en euros courants**, contrairement à ce qui s'était produit dans un contexte de taux d'intérêt très bas entre 2015 et 2019. La remontée des taux va toutefois contribuer à une hausse de la charge d'intérêts. Cet effet sera plus rapide pour les crédits à la consommation que pour les crédits immobiliers, du fait d'une durée moyenne beaucoup plus courte, ce qui fera remonter le taux apparent plus rapidement. **Le ratio créances douteuses/encours des crédits reste néanmoins au plus bas pour l'instant**, ce qui s'explique en partie par une situation encore très favorable sur le marché du travail, avec un taux de chômage bas.

France : crédits bancaires aux ménages
(variation sur un an, %)



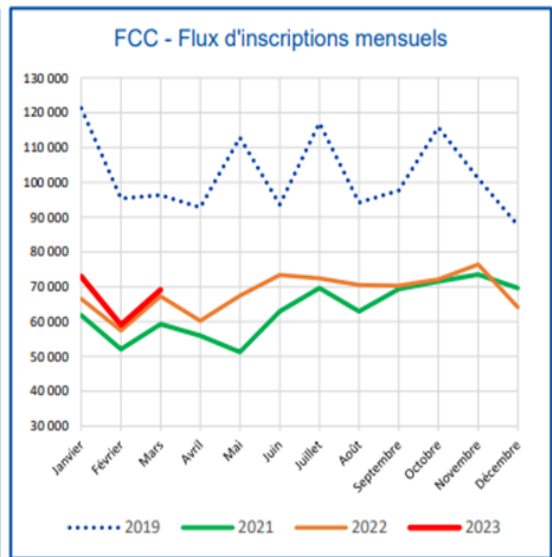
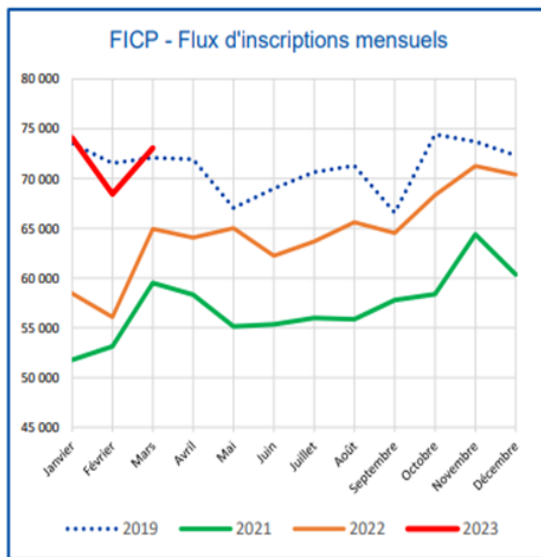
Source : Insee, Banque de France, LBP

Créances douteuses nettes / encours
des crédits aux particuliers

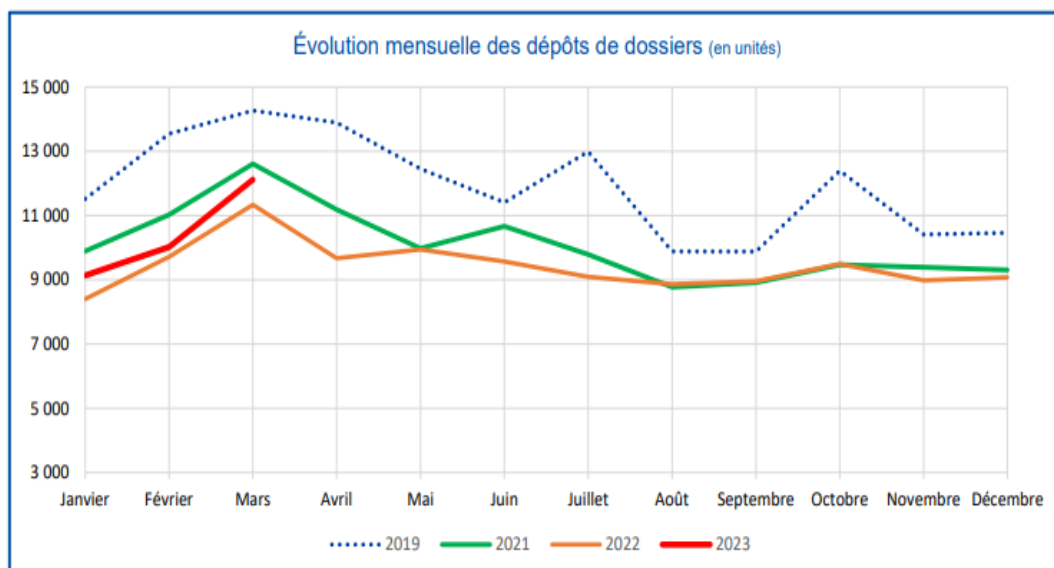


Source : Banque de France ; Calculs LBP

- La sinistralité dans les activités bancaires pour les ménages remonte un peu mais sans excès. Les défauts de remboursement de crédit ont simplement retrouvé leur niveau de 2019 et le nombre de chèques sans provision émis reste faible. Par ailleurs, le nombre de dépôts de dossiers de surendettement est toujours inférieur à l'avant crise sanitaire même s'il se redresse un peu.**



NB : Inscriptions au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (**FICP**) pour difficulté au remboursement d'un crédit et au fichier central des chèques (**FCC**) pour chèques sans provisions.



Source : Banque de France (baromètre de l'inclusion financière)

Direction finance et stratégie – Direction des études économiques :

[Ouvrir ce lien pour s'abonner](#)

Les analyses et prévisions qui figurent dans ce document sont celles du service des Etudes Economiques de La Banque Postale. Bien que ces informations soient établies à partir de sources considérées comme fiables, elles ne sont toutefois communiquées qu'à titre indicatif. La Banque Postale ne saurait donc encourir aucune responsabilité du fait de l'utilisation de ces informations ou des décisions qui pourraient être prises sur la base de celles-ci. Il vous appartient de vérifier la pertinence de ces informations et d'en faire un usage adéquat.